



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

# PROFIL ENVIRONNEMENTAL



JUILLET 2021

## INTRODUCTION

L'embellie économique de ces dernières années et la croissance démographique accélérée impactent négativement l'environnement naturel avec son corollaire de conflits sociaux. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance d'informations sur l'ampleur du problème. Face à cela, l'élaboration de rapport sur l'état de l'environnement du pays permet, d'une part, une meilleure compréhension de l'interdépendance des différentes composantes de l'environnement, et d'autre part, une meilleure prise de décision. Le processus mené au niveau du pays sera intégré au rapport de la sous-région CEDEAO. Le présent document est le profil environnemental de la Côte

d'Ivoire, issu du rapport national sur l'état de l'environnement dont le processus d'élaboration a été bâti autour du cadre de rédaction FPEIR (Forces motrices - Pressions - Etat - Impacts - Réponses). Il est articulé, outre l'introduction et la conclusion en huit (8) parties portant respectivement sur les généralités du pays, les pressions anthropiques et naturelles sur l'environnement, l'évaluation de l'état de l'environnement, l'analyse des impacts et changements environnementaux, les initiatives pour faire face aux impacts constatés, les perspectives, l'analyse des politiques et scénarios d'évolution et enfin la présentation des indicateurs ainsi que les recommandations.

## I- GENERALITES

### I.1- Géographie physique

La Côte d'Ivoire, pays côtier, est située en Afrique de l'ouest entre l'Équateur et le Tropique du Cancer avec une superficie terrestre de 322 462 km<sup>2</sup>. Elle s'ouvre sur l'océan Atlantique avec une superficie de 203 000 km<sup>2</sup> d'eau marine, un plateau continental extrêmement étroit de 14 660 km<sup>2</sup>, une zone côtière de 32 960 km<sup>2</sup> et un linéaire de littoral de 566 km.

Le pays est traversé par la zone intertropicale de convergence et subit donc l'influence de la mousson pendant la saison humide et de l'harmattan pendant la saison sèche. Il est caractérisé par quatre types de climat et un réseau hydrographique estimé à 127 milliards de m<sup>3</sup> irriguant l'ensemble du territoire.

La végétation se subdivise en deux domaines, à savoir, le domaine guinéen au Sud, couvert de formations forestières denses humides et le domaine soudanais au Nord, où les savanes constituent l'essentiel de la végétation.

Un réseau d'Aires Protégées et de forêts classées a été créé sur tout le territoire national. Ces aires protégées sont riches en espèces végétales et animales qui se répartissent entre des parcs et réserves naturelles (6,5% du territoire national), des forêts classées (12%) et des forêts sacrées.



Carte N°1 : Situation géographique de la Côte d'Ivoire

## I.2- Découpage administratif et population

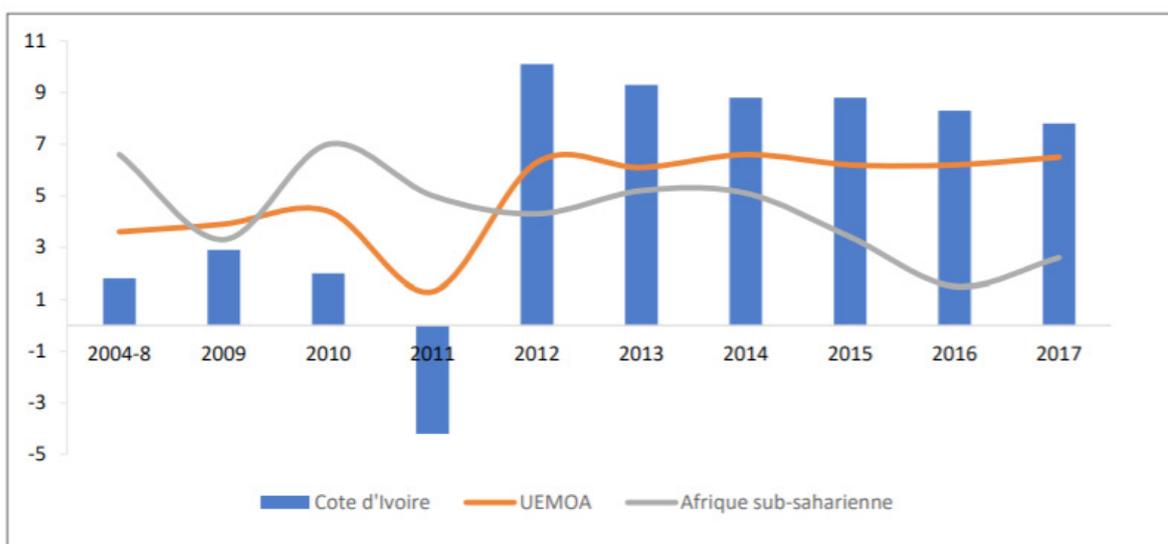
Du point de vue administratif, la Côte d'Ivoire est divisée depuis 2014 en quatorze Districts dont deux Districts Autonomes (Abidjan et Yamoussoukro), 31 Régions, 109 Départements, 509 Sous-préfectures, 203 Communes et plus de 8600 villages. La population ivoirienne, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, est de

22 671 331 habitants avec un peu plus de 5 millions de personnes de nationalité étrangère, soit 24% de la population totale. Cette population est constituée de 77,3% de personnes âgées de moins de 35 ans avec un taux de croissance démographique annuel de 3,5%.

## I.3- Economie

Au niveau économique, en Afrique de l'Ouest, le pays est classé en deuxième position derrière le Nigéria. En 2017, son Produit Intérieur Brut était de 37,9 milliards de dollars US avec une croissance économique établie à 7,4% en 2018. Sur la même période, le PIB réel par habitant a augmenté de 32%.

Pays principalement agricole, la Côte d'Ivoire tire une bonne partie de ses revenus de l'exportation du cacao dont elle est le premier producteur mondial, et d'autres produits comme l'huile de palme, le café, l'hévéa, la banane, la noix de cajou...



Source : Banque mondiale

Figure 0.1 : Evolution du PIB de la Côte d'Ivoire de 2004 à 2017

L'industrie ivoirienne est très diversifiée et principalement concentrée à Abidjan. Avec une croissance de l'industrie minière en plein essor sur toute l'étendue du territoire.

En définitive, sur la période 2013 à 2017, 35% à 36,9% du PIB en Côte d'Ivoire était lié à l'exploitation des ressources naturelles. Cette proportion est sous-évaluée vu que le lien direct au niveau du secteur tertiaire n'a pas pu être établi. Pour la Côte d'Ivoire, le capital naturel représente en valeur 45% de la richesse totale par tête en 2014.

Le secteur informel occupe la majeure partie de la population urbaine et représentait 44% du PIB total du pays entre 1999 et 2000, 60% des emplois en

2002, et 70% du total des emplois non agricoles du pays en 2008.

En outre, en tenant compte des emplois domestiques, il apparaît que ce secteur constitue 91,2% des emplois.

En revanche, le secteur privé formel représente 4,9% et le secteur public et parapublic 3,9%. De plus, le taux d'emplois vulnérables est de 78,9% pour les femmes contre 64% pour les hommes.

Le taux de pauvreté est passé de 51% en 2011 à 46,3% en 2015. Ce taux est élevé en zone rurale où il est proche de 60% contre 35% en zone urbaine.

## II - PRESSIONS ANTHROPIQUES ET NATURELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

### II.1- Pressions anthropiques

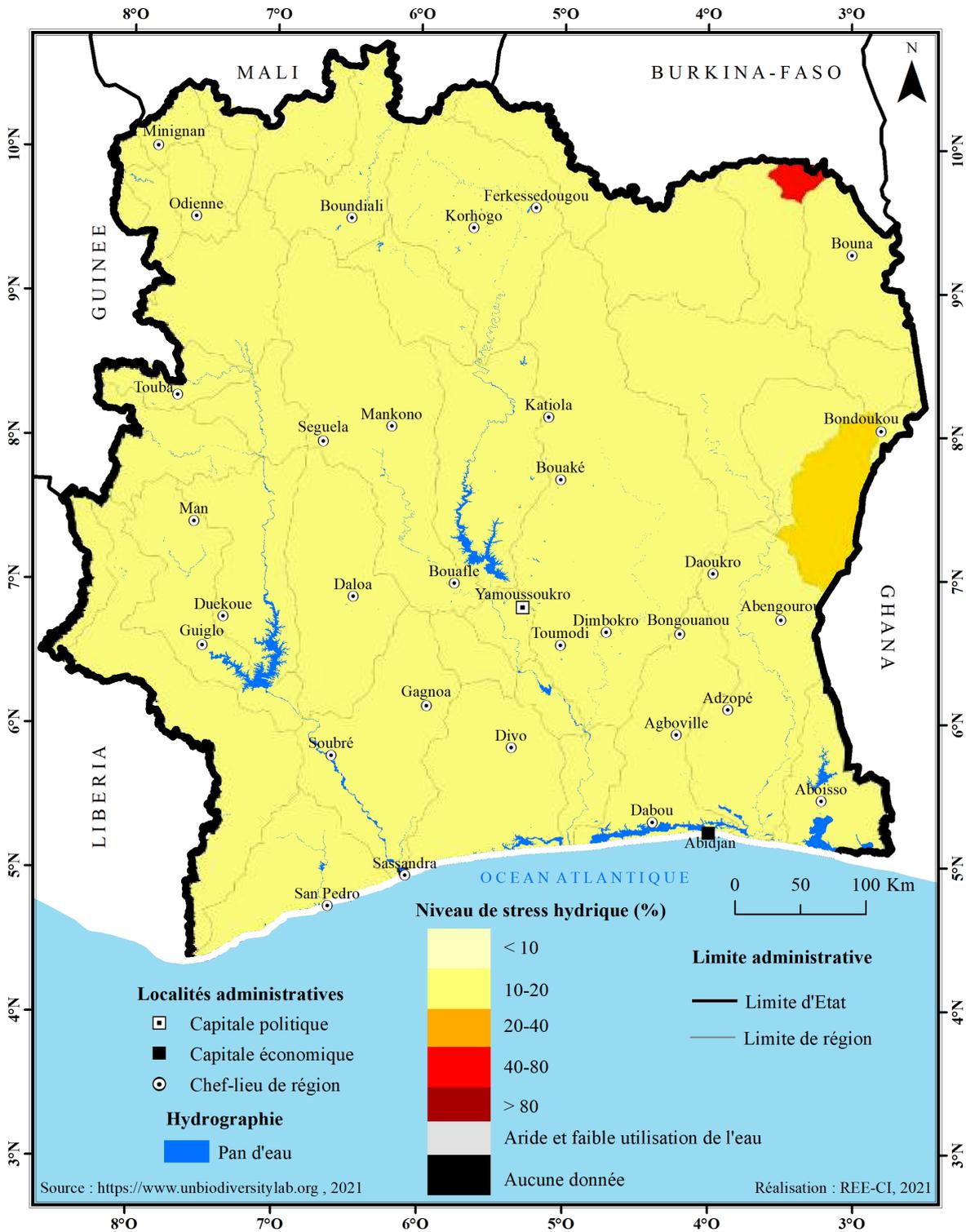
Les prélèvements d'eau, en 2000 au plan national, sont estimés à 931 millions de m<sup>3</sup> avec environ 590 barrages hydrauliques pour une capacité de stockage de 38,1 km<sup>3</sup>.

La production d'eau potable par la SODECI en 2018-2019 est respectivement de 263 558 km<sup>3</sup> et 285 096 km<sup>3</sup>.

De façon générale, les rejets industriels et

les eaux usées domestiques sont déversés sans traitement préalable primaire (physique) ou secondaire (chimique) dans les plans, cours d'eau et lagunes.

Le déballastage volontaire des navires est une source principale de la pollution océanique par les hydrocarbures ressentie tout le long de la côte.



Carte N°2 : Niveau de stress hydrique

Les émissions directes des gaz à effet de serre issues du secteur énergie, imputables à la combustion de combustibles (fossiles et biofuel), sont globalement croissantes, passant de 3 108,56 Gg équiv. CO<sub>2</sub> en 1990 à 11 679,92 Gg équiv. CO<sub>2</sub> en 2014, soit une hausse de 276%.

Les émissions des industries manufacturières et de construction sont de 891,43 Gg équiv.CO<sub>2</sub> (~9%) et 868,77 Gg équiv.CO<sub>2</sub> (~9%) respectivement.

En ce qui concerne les émissions de GES liées au transport, l'accroissement spectaculaire du nombre de véhicules immatriculés en Côte d'Ivoire a occasionné la hausse de la quantité de CO<sub>2</sub> rejeté dans l'atmosphère, soit environ 12 000 en 1996 et 57 000 en 2016.

Les pratiques agricoles constituent l'une des causes de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Côte d'Ivoire avec 6 140,80 ktonne équiv. CO<sub>2</sub> en 2012 soit 38,47% des émissions de GES.

Le secteur des déchets contribue en 2012 à près de 1 582,08 ktonne équiv. CO<sub>2</sub> soit 9,91 % des émissions nationales.

La superficie des sols cultivables en Côte d'Ivoire s'élève à 16 millions d'hectares, soit 53% de la superficie totale du pays.

La superficie cultivée est de 6 millions d'hectares, soit 35% de la superficie

cultivable et 19% de la superficie totale du pays. La pression de l'élevage sur l'environnement est surtout enregistrée dans le Nord du pays.

Les travaux d'exploration et d'exploitation des ressources minières entraînent des risques de glissements de terrain pour les mines à ciel ouvert, d'érosion des sols et d'augmentation de la production des déchets, de pression sur les terres cultivables.

Ainsi, le nombre d'exploitations minières autorisées après une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) augmente chaque année. Ce nombre est passé de 12 à 46 de 2016 en 2019. Plusieurs projets d'aménagement du territoire notamment la construction de barrages hydroélectriques, de voies de communication, de lignes électriques participent à l'occupation des sols. Le réseau de transport électrique est composé de 5 453 km de lignes soit 20 000 ha environ.

Concernant la biodiversité, on estime à 36,5 millions, soit à 120 000 tonnes équivalent-carcasse, le nombre de mammifères sauvages abattus en 1996. 56% des animaux sont abattus en zone de savane, 25% sont des petits mammifères, notamment l'écureuil et l'aulacode.

Ainsi, les mammifères les plus exposés à la chasse et au braconnage sont : aulacodes (*Thryonomys swinderianus*), pangolins (*Pholidota*), athérures (*Atherurus africanus*), porc-épics (*Erethizon dorsatum*), phacochères (*Phacochoerus africanus*), petites biches (*Dorcus parallelipedus*), grandes biches (*Lucanus cervus*), civettes (*Civettictis civetta*), mangouste (*Herpestidae*), écureuils (*Sciurus vulgaris*), singes (Simiiformes).

L'avifaune est aussi très exposée aux prélèvements (*Francolinus bicalacarus* ; *Numida melecegris* ; *Trenon australis*, etc.).

La pression sur les ressources halieutiques consiste en l'utilisation de produits toxiques pour la pêche continentale et dans les mangroves, le non-respect des tailles des mailles des filets et la surexploitation des captures.

L'escargot représente 68% des viandes de gibier consommées à Abidjan contre 26% dans les autres villes. La contribution de l'escargot dans les quantités de gibier consommées par habitant et par

an est de 37% et 12% respectivement en milieu urbain et en milieu rural.

Par ailleurs, environ 66 essences forestières sont exploitées à des fins commerciales comme bois d'œuvre et de service avant ou après transformation. La flore ivoirienne renferme environ 367 espèces servant dans divers autres domaines d'activités traditionnelles. La Côte d'Ivoire exporte environ plus de 40 000 tonnes de fleurs et plantes ornementales chaque année.

En ce qui concerne l'exploitation forestière, depuis 2015, la production tourne en moyenne autour d'un million de m<sup>3</sup> de bois par an. La création et l'extension des zones habitées dans une proportion d'environ 30% dans les forêts classées constituent une source importante de pression sur les sols. L'extension des villes contribue à la disparition des forêts périurbaines qui regorgent une biodiversité importante.

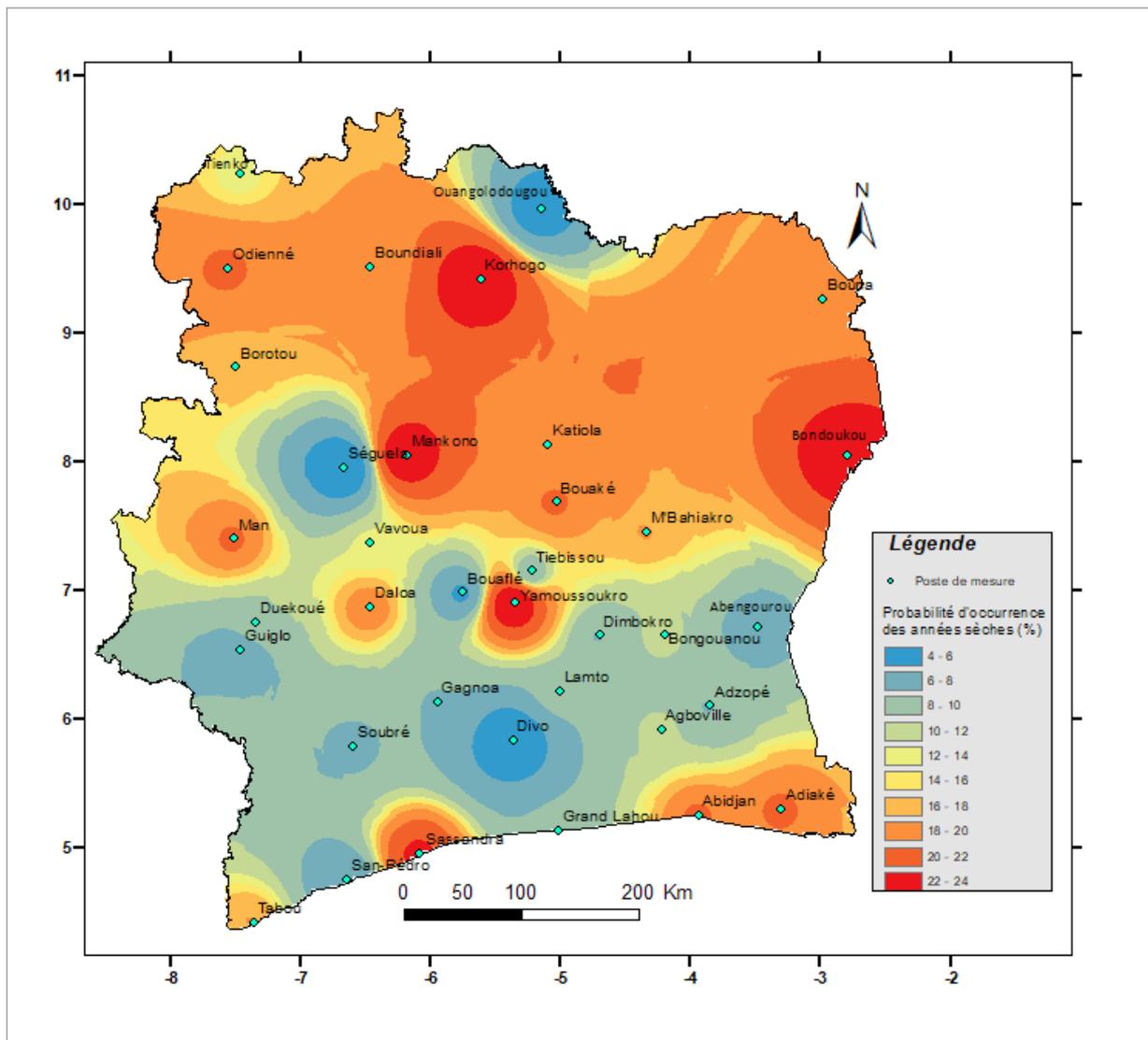
En effet, les écosystèmes de mangrove sont détruits pour la construction et les besoins énergétiques domestiques.

## II.2- Pressions naturelles

La typologie des risques naturels en Côte d'Ivoire est principalement dominée par des catastrophes naturelles liées aux risques d'origine hydrométéorologiques (les sécheresses, les inondations, les mouvements de terrain, les feux et les tempêtes).

En 2011, 160 sites à risques d'inondations et glissements de terrains ainsi que 6 000 ménages très vulnérables ont été identifiés dans le District d'Abidjan. La variabilité climatique qui se manifeste en Côte d'Ivoire s'accroît sur deux plans,

à savoir, la variabilité temporelle et la variabilité spatiale. En ce qui concerne les précipitations, les tendances à la baisse dominant depuis les années 1970 indiquant un plus grand risque de sécheresse.



Carte N°3 : Fréquence des années de sécheresse de 1951 à 2015

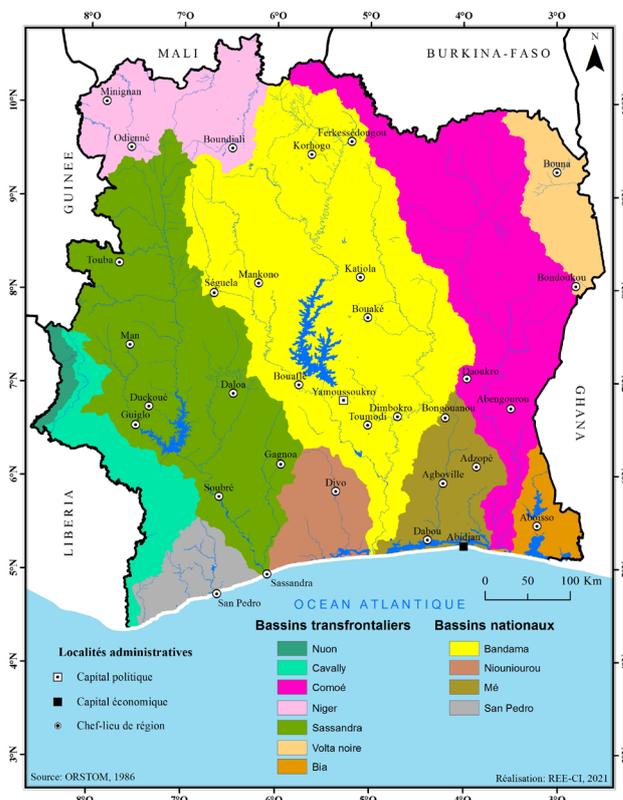
### III - EVALUATION DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

#### III.1- Environnement physique

La structure géologique de la Côte d'Ivoire est dominée par le socle précambrien qui couvre 97,5% du territoire avec des réserves en ressources minérales relativement élevées en l'occurrence le fer, l'or, le manganèse, le granite, etc. De même, les sols ivoiriens sont propices à l'agriculture.

Le profil climatique du pays est non uniforme et passe du Sud au Nord d'un climat équatorial à un climat pré-désertique.

La pluviométrie présente une baisse moyenne des quantités annuelles de pluie de 15% au niveau national et les vents dominants sont localisés au Sud-Ouest et Nord-Est.



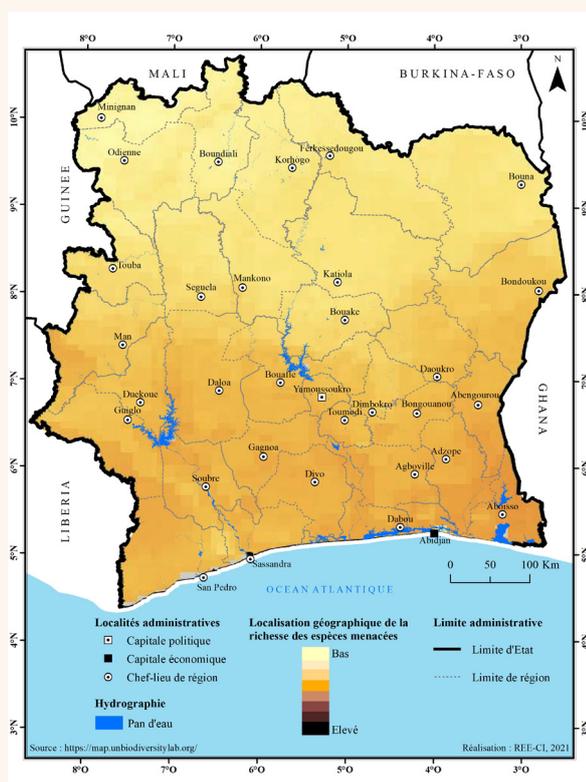
Carte N°4 : Les bassins versants de la Côte d'Ivoire

Les températures moyennes annuelles du pays fluctuent entre 23 et 30°C avec une forte humidité en Juillet-Août-Septembre, une faible humidité en Décembre-Janvier-Février et une insolation moyenne annuelle variant entre 80 et 280 heures selon les zones climatiques.

Les eaux souterraines sont disponibles partout en Côte d'Ivoire, mais dans des conditions très variables de stockage et d'accessibilité. Les eaux de surface sont composées de onze (11) bassins versants, de petits fleuves côtiers et de 1 200 km<sup>2</sup> de lagunes. La capacité de stockage des retenues avoisine 38 milliards m<sup>3</sup> dont 36,8 milliards m<sup>3</sup> pour l'hydro-électricité. En ce qui concerne le bilan hydrique, les ressources en eau de surface renouvelables sont estimées à 74 km<sup>3</sup>/an et les ressources en eau souterraine à 37,84 km<sup>3</sup>/an.

Depuis les années 1926 à ce jour, un réseau d'Aires Protégées et de forêts classées a été créé sur tout le territoire national. Ces Aires Protégées sont riches en espèces végétales et animales qui se répartissent entre des parcs et réserves naturelles, des forêts classées et des sites sacrés dont certaines incluent des milieux aquatiques. Néanmoins, on note un taux de dégradation du couvert forestier relativement intense, particulièrement les forêts classées qui ont régressées de 86,8% au cours de la période 2000-2015.

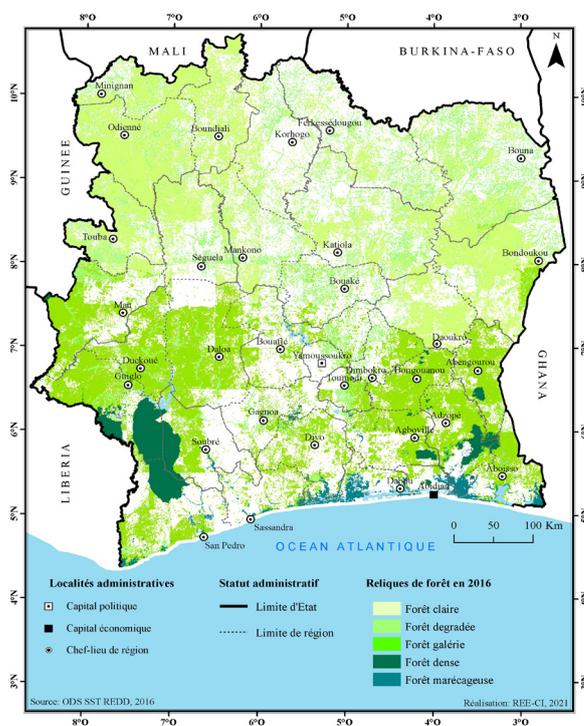
Dans l'état actuel des connaissances, la biodiversité comprend globalement 17 343 espèces réparties entre deux types d'écosystèmes qui sont i) les écosystèmes terrestres avec 12 647 espèces réparties entre 5 413 végétaux, 6 019 invertébrés et 1 215 vertébrés, ii) les écosystèmes aquatiques comprenant 4 696 espèces réparties entre 2 102 organismes, 375 végétaux aquatiques et 2 219 animaux aquatiques. On note également des zones humides d'intérêt international, à savoir, les sites Ramsar.



Carte N°5 : Localisation des richesses des espèces menacées

Concernant les ressources halieutiques fluvio-lagunaires, il existe 152 espèces de poissons en eaux douces, 19 espèces en eaux saumâtres. 76 espèces vivent à la fois dans ces deux derniers milieux.

Nous avons 18 autres espèces dites amphidromiques. L'aquaculture en Côte d'Ivoire s'est développée par l'introduction d'espèces exotiques (*Cyprinus carpio* ; *Tilapia zilli* ; *Clarias gariepinus*,...).



Carte N°6 : Les reliques forestières

## III.2- Environnement humain

Le taux d'urbanisation est passé de 32,1% en 1975 à 45,7% en 1999 puis à 50,3% en 2014. Le tiers de la population urbaine se trouve à Abidjan. 132 quartiers précaires qui couvrent une superficie cumulée de plus de 5 000 ha abritant plus 1 200 000 habitants ont été recensés en 2019.

La situation de l'assainissement en Côte d'Ivoire est préoccupante avec des taux d'accès à l'assainissement amélioré variant de 24 à 32%. Ce taux varie de 39 à 49% en milieu urbain et de 8 à 16% en milieu rural. La gestion des déchets solides ménagers connaît un début d'amélioration avec la contractualisation de cette filière avec le secteur privé et la réalisation des

centres d'enfouissement techniques et de valorisation.

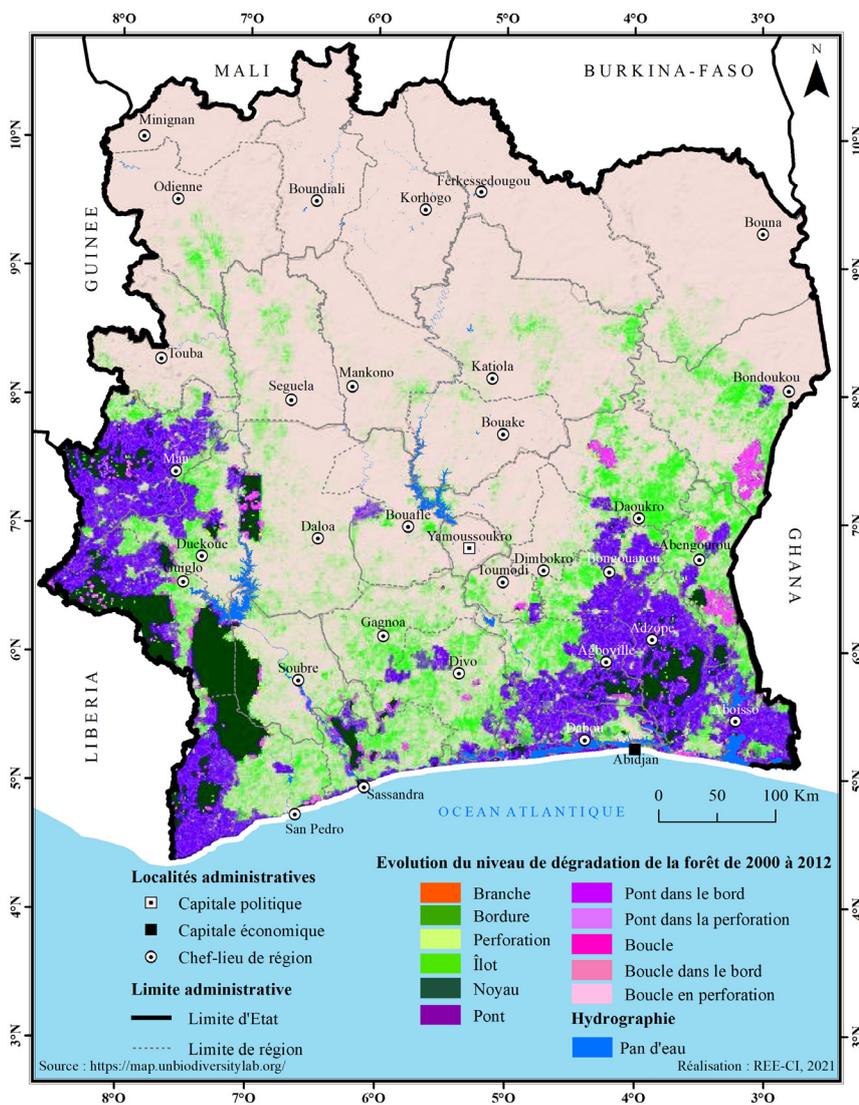
Les résultats de l'Enquête à Indicateurs multiples sur la situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire montrent que plus de 3/4 des ménages ont accès à l'eau potable. En effet, en 2016, huit (08) personnes sur dix (10) vivent dans des ménages qui ont accès à l'eau potable. La proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable est de 73,4% dont 76% par les pompes à motricité humaine et 13% par les systèmes d'hydraulique villageoise améliorée en milieu rural et 94,2% en milieu urbain en 2016.

## IV - ANALYSE DES IMPACTS DES ACTIVITES HUMAINES

### IV.1- Impacts sur le milieu naturel

Les activités humaines ont un impact important sur l'environnement en Côte d'Ivoire. Les activités agricoles sont sources d'utilisation de produits phytosanitaires qui dégradent les sols par leur contamination en composés organochlorés (Aldrine, Dieldrine, Endrine, etc.). L'exploitation minière quant à elle et surtout l'orpaillage clandestin entraîne des risques de glissements de terrain, d'érosion des sols et de pollution des eaux.

L'exploitation forestière et l'utilisation du bois de chauffe sont l'une des causes de la déforestation et de la dégradation du couvert forestier. La perte totale de la couverture ligneuse s'estime à 4 449 718 ha entre 1986 et 2015. Le taux annuel de déforestation s'élève à 3,04 %, soit 2 756 412 ha de forêt perdus entre 1986 et 2000 et 2,66 %, représentant 1 693 306 ha de forêt perdus.



Carte N°7 : Evolution du niveau de dégradation de la forêt de 2000 à 2017

Les zones forestières sont quasiment réduites à quelques lambeaux de forêts secondaires, isolés au sein d'une succession de plantations et de jachères.

La pollution des plans d'eau est source importante de l'érosion de la biodiversité. En effet, de nombreuses espèces sont victimes de la pollution par les métaux lourds (mercure, cuivre, zinc, plomb, ...) ou les organochlorés (pesticides, insecticides, etc.). La pollution de l'eau tue les poissons et crustacés, et provoque la disparition de certaines espèces.

Par ailleurs, de 1960 à 2002, 26 espèces de plantes vasculaires ont disparu dans les forêts ivoiriennes. 70 autres sont en voie d'extinction ou devenues rares parce qu'elles sont surexploitées ou parce que leurs sites, en particulier, sont perturbés. 82 espèces de faune sont inscrites dans les catégories des espèces menacées. 60 espèces d'oiseaux sont menacées ou proches de la menace d'extinction. Les coûts liés à la perte de services écosystémiques due à la perte du couvert forestier sont estimés à 14 135 millions de FCFA.

## IV.2- Impacts sur le milieu urbain

Les eaux usées domestiques, industrielles et sanitaires polluent les plans d'eaux, notamment les baies de la lagune Ebrié à Abidjan qui sont devenues impropres à la nage et à la pêche. Les décharges sauvages d'ordures ménagères sont sources de nuisances olfactives pour les populations.

De même, le brûlage à l'air libre de ces déchets produit d'énormes quantités de fumées constituées d'éléments toxiques (métaux lourds, CO<sub>2</sub>, etc.) et conduit à des maladies graves (affections pulmonaires, toux, cancer des poumons et d'autres maladies respiratoires). Les pneus usagés constituent aussi les nids des moustiques et vecteurs de maladies dans les quartiers.

De même, le brûlage à l'air libre de déchets à base de polyéthylène, polypropylène, polychlorure de vinyle (PVC) et polystyrène a pour conséquences la formation de dioxines, de furanes et de polychlorobiphényles. Le trafic automobile figure parmi les premiers émetteurs de polluants (particules aérosols, PM2.5, PM10). La majorité des véhicules roulent au diesel et les deux tiers des véhicules

ont plus de 10 ans d'âge. Les récentes mesures effectuées à Abidjan sur les véhicules usagés montrent des facteurs d'émission pour les particules carbonées ponctuellement 100 fois supérieures aux véhicules les plus récents.

En matière de santé, la présence des ordures à proximité des résidences est une source de maladies, notamment les maladies liées à l'insalubrité. Ce phénomène est accentué par la présence de nuisibles tels que les cafards, les mouches, les rats, les moustiques vecteurs de maladies comme la fièvre typhoïde, le choléra, le paludisme.

Les infections respiratoires aiguës chez les jeunes et les adolescents ont une prévalence de 16% avec des cas de diarrhées signalés.

Par ailleurs, le pays est confronté à la recrudescence des maladies zoonotiques et des maladies d'origine alimentaire telles que les toxi-infections alimentaires, remettant en cause la sécurité sanitaire des aliments.

## V - INITIATIVES EN MATIERE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs initiatives sont mises en œuvre par l'Etat pour une gestion efficace de l'environnement et pour la durabilité des actions entreprises.

Ainsi, des réformes ont été introduites en vue d'une gestion durable des ressources en eau, notamment le code de l'eau et la politique de gestion intégrée des ressources en eau.

» **En matière d'urbanisation,**

les pouvoirs publics ont élaboré des plans d'urbanisme pour plusieurs villes de Côte d'Ivoire et défini des mécanismes et instruments de financement du logement social.

» **Au niveau de la foresterie,** la recherche forestière a contribué au développement du secteur forestier et agropastoral, par des activités de reboisement et de conservation des espaces forestiers ainsi que l'adoption en 2019 de la Loi portant Code forestier, clarifiant, entre autres, les questions relatives à la propriété de l'arbre.

» **En matière de lutte contre le changement climatique,**

la Côte d'Ivoire a produit des documents stratégiques et opérationnels pour l'adaptation et l'atténuation notamment la troisième communication nationale

en 2017, le deuxième rapport biennal en 2018, la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et le document CDN en 2015.

» **En ce qui concerne la gestion des déchets,**

la création de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) par le décret n° 2017-692 du 25 octobre 2017, la création de l'ONAD ainsi que l'ouverture du centre d'enfouissement technique de Kossihouen et la fermeture de la décharge d'Akouédo constituent des avancées notables.

» **En matière de gestion de l'environnement côtier et de lutte contre l'érosion côtière,** l'on note

principalement l'élaboration d'une Stratégie de Gestion de l'Environnement Côtier et un Plan d'Action 2016-2020 en 2015 et la mise en œuvre du projet WACA (projet pour la résilience des communautés de la zone côtière face aux changements climatiques et aux risques côtiers).

» Dans le cadre du développement de l'économie bleue, des outils de Gestion Intégrée des Océans sont mis en œuvre. Ainsi, l'Etat a-t-il créé la première Aire Marine Protégée à Grand Béréby.

- » **En matière de genre**, au plan institutionnel, la volonté politique de réduire les inégalités s'est exprimée en Côte d'Ivoire, à travers l'existence d'un Ministère dédié, le Ministère en charge de la Femme.
- » **En matière de transport**, un décret limitant l'âge d'importation des véhicules à 5 ans a été pris.
- » **En matière d'énergie renouvelable**, il a été initié des projets pilotes de production électrique sur la base des déchets agricoles.
- » **En matière de réduction des risques de catastrophes (RRC)**, le décret n° 2012-988 du 10 octobre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes, a été pris. Une stratégie de relèvement post-catastrophe a été élaborée suite aux inondations de 2019 et une assurance risque a été prise avec la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC).

## VI - PERSPECTIVES

- » **En matière de préservation de la biodiversité**, la création des Réserves Naturelles Volontaires et des Aires Marines Protégées et la mise en place des projets de création des corridors biologiques transfrontaliers constituent une nécessité.
- » **En matière de gestion durable des terres**, la Côte d'Ivoire se fixe pour objectif, d'ici à 2030 d'atteindre la NDT en restaurant 100% des terres dégradées et en augmentant de 5 millions d'hectares la couverture forestière.  
La relance du secteur de la recherche forestière passe par la mise en œuvre et la bonne conduite des politiques forestières élaborées par l'Etat et sur les stratégies d'adaptation ou d'atténuation des effets des changements globaux.
- » **En matière d'approvisionnement en eau potable**, il s'agira, entre autres, d'améliorer la production et l'accès à l'eau potable à Abidjan et à l'intérieur du pays et de redynamiser le service national d'hydrologie.
- » **En matière d'assainissement et de gestion des déchets**, il faudra poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales du District Autonome d'Abidjan à l'horizon 2030.

» **En matière de transport**, dans le cadre de l'élaboration de la Feuille de Route sur la Mobilité Durable en Côte d'Ivoire,

une réduction de 50% de la part des énergies fossiles à l'horizon 2050 est envisagée.

## VII - POLITIQUES ET SCENARIOS

Plusieurs politiques, stratégies et réformes ont été initiées et mises en œuvre dans différents secteurs par les parties prenantes en vue d'assurer un environnement sain à la population.

Des questions majeures ont été considérées en se référant aux différentes conventions et protocoles signés au niveau sous-régional, continental et international.

Cependant, la faiblesse de la synergie d'action entre les parties prenantes limite,

voire annihile les effets escomptés.

Par ailleurs, l'application de certaines réformes a été plutôt source de conflits et de remous sociaux inattendus. De plus, la coordination sectorielle des politiques et réformes pose le problème de la synergie et des chevauchements ainsi que des impacts cumulatifs ou antagonistes.

L'atteinte des objectifs nécessite d'adapter les solutions aux réalités locales.

## VIII - RECOMMANDATIONS

Des indicateurs sont proposés pour les parcs nationaux, la biodiversité et les ODD. Par la suite, des recommandations sont faites pour chaque thématique étudiée. Les plus importantes sont :

» **En matière de changement climatique**  
Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et financières des parties prenantes nationales. De tels arrangements institutionnels devraient assurer la représentation et la participation effective de toutes les parties prenantes des

secteurs clés à tous les niveaux de décision et impulser les actions de lutte contre les changements climatiques.

» **En matière de planification économique**

Il s'agit ici de verdir tous les plans nationaux et sectoriels et d'intégrer la valeur économique totale (VET) des services écosystémiques dans la comptabilité nationale (notamment avec les valeurs d'usage de ses biens et services, issus de la nature).

### » **En matière de la gestion intégrée du littoral**

Il faudra que l'Etat investisse sur le long terme dans des stratégies qui assureront la durabilité des actions notamment l'aménagement du territoire, la promotion de la recherche et la formation scientifique, la mise en place d'un système d'alerte lié au littoral, l'intégration de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des risques de catastrophes dans les plans de développement et les stratégies sectorielles les plus pertinentes.

### » **En matière de tourisme**

Le Gouvernement se doit d'intégrer les préoccupations environnementales dans sa politique de promotion du tourisme par notamment i) l'institution de mesures de protection des ressources naturelles et de tout bien culturel contre les dégradations et le trafic illicite ; ii) la promotion de l'aménagement et l'utilisation durable des sites touristiques et de l'écotourisme ; iii) la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel notamment les technologies traditionnelles, les monuments historiques et les sites naturels à vocation touristique.

### » **En matière de gestion des déchets**

Il s'agit d'améliorer le système de gestion des déchets existant et amorcer la transition vers une économie circulaire.

### » **En matière d'énergie**

L'accent sera mis particulièrement sur : i) la promotion de la protection des lignes de transport de l'énergie électrique ;

ii) le suivi des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) issus du réseau électrique ;  
iii) la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale associés aux projets du secteur de l'énergie électrique ;  
iv) la promotion de toutes les technologies et formes d'économie et de conservation d'énergie, notamment par la vulgarisation de l'utilisation des foyers améliorés et la promotion des énergies alternatives.

### » **En matière de ressources en eau**

Le Gouvernement doit mettre en œuvre un ensemble de stratégies conformément à la Politique Nationale de l'Eau, notamment :  
i) la protection des champs captant et des eaux de surface contre tout type de pollution et nuisance ; ii) la lutte contre la pollution des eaux marines et côtières et iii) la lutte contre l'érosion côtière.

### » **En matière de ressources forestières, fauniques terrestres, pastorales, aquatiques et de la biodiversité**

Le Gouvernement devra s'engager à : i) intégrer la foresterie dans le développement rural à travers la reconstitution, l'aménagement et la bonne gestion des ressources forestières ; ii) impliquer les populations riveraines dans la gestion intégrée des ressources forestières ; iii) élargir le réseau des Aires Protégées avec notamment les Aires Marines Protégées ; iv) sensibiliser les populations aux bonnes pratiques agricoles pour une gestion durable des ressources forestières et v) mettre en œuvre de la stratégie nationale de la diversité biologique.

## CONCLUSION

L'état actuel de l'environnement de la Côte d'Ivoire montre que le pays dispose d'abondantes ressources naturelles avec une riche biodiversité ainsi qu'un important réseau hydrographique.

Le pays dispose également d'un cadre institutionnel et réglementaire du domaine de l'environnement relativement fourni, avec une ressource humaine compétente.

Néanmoins, la croissance démographique est très élevée (3,6% par an). Par ailleurs, la paupérisation des populations, les effets du changement climatique, l'urbanisation rapide et non contrôlée, la faible conscience écologique et la pression humaine accrue sur les

ressources naturelles, pourront aggraver les problèmes de destruction du potentiel naturel, d'insécurité alimentaire et de pauvreté.

Il est donc urgent que le Gouvernement mette en œuvre une approche dotée d'instruments adaptés, pour éviter que le citoyen ne paie un prix environnemental trop élevé dans le futur.

De ce fait, des recommandations sont formulées en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs que s'est assignés l'Etat de Côte d'Ivoire en matière de gestion de l'environnement.